



#chiffres #entreprises #paysage #economie #recrutement

Chiffres clés 2020 : Le secteur du paysage sur les rails de la croissance et de la durabilité

Paris, le 4 octobre 2021 - L'[Union Nationale des Entreprises du Paysage](#) dévoile aujourd'hui l'édition 2020 des chiffres clés de la profession. Cette dixième étude biennale*, qui se base sur les chiffres couvrant la période 2019-2020, offre un état des lieux du secteur du paysage et de ses mutations importantes. Deux ans après une croissance record, la filière s'est montrée résiliente malgré les incertitudes dues au covid-19, au climat ou aux élections municipales. Elle enregistre un chiffre d'affaires en hausse majoritairement porté par un dynamisme remarquable du marché des particuliers. Côté emploi, le nombre de recrutements ainsi que les intentions d'embauche n'ont pas été perturbés par la crise sanitaire, bien au contraire : en 2020, 7400 emplois salariés supplémentaires ont été créés. Les professionnels du paysage se préparent à un avenir encore plus vert et anticipent la mutation de leurs métiers en investissant dans la RSE et la formation de leurs salariés.

Les chiffres clés des entreprises du paysage

30 050

entreprises

109 900

actifs

6,26 Mds d'€

de chiffre d'affaires

85 %

des salariés en CDI

93,5 %

de contrats à temps-plein

24 %

des entreprises investissent au-delà des obligations légales en matière de formation

12 600

créations nettes d'emploi sur 2 ans

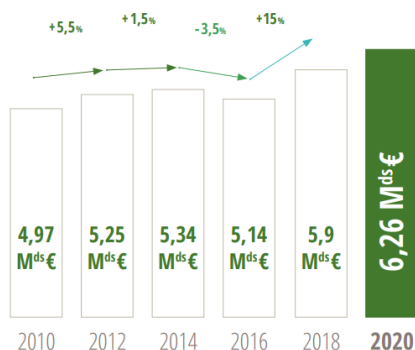
28 %

des salariés formés en 2020

Une santé remarquable du secteur malgré le choc du covid

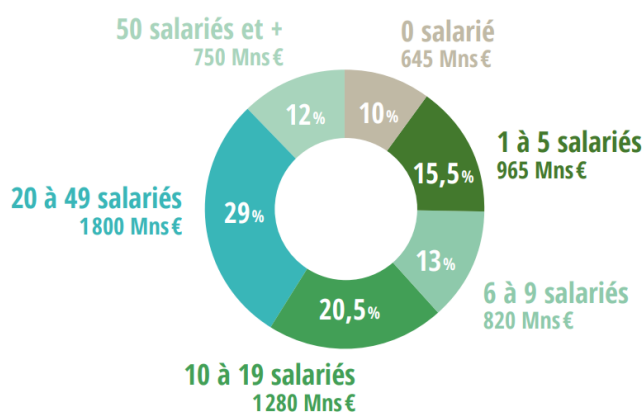
L'édition 2020 des chiffres clés révèle que la branche du paysage pèse 6,26 milliards d'euros, représente 30 050 entreprises et emploie 109 900 actifs.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES*
ENTRE 2010 ET 2020
en milliards d'euros HT



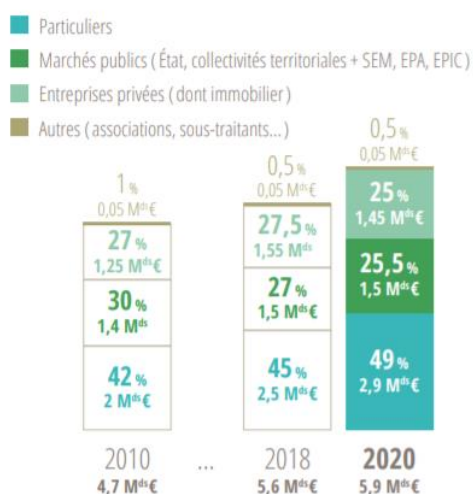
La période 2019-2020 affiche une croissance globale de l'activité de 6 % (après une croissance record de 15 % entre 2016 et 2018), malgré une année 2020 marquée par une récession de 1,5 % due à la crise sanitaire et aux confinements successifs. L'augmentation du nombre d'entreprises a joué un rôle notable dans cette embellie : à périmètre constant (hors création ou disparition d'entreprises) l'augmentation du chiffre d'affaires n'est que de 1,5 % sur la période. Mais la croissance est principalement portée par le développement du marché des particuliers.

Une fois réparti, ce chiffre d'affaires profite majoritairement aux 13 % d'entreprises de plus de 6 salariés, qui réalisent près des trois quarts du chiffre d'affaires de la profession (74,5 %). À noter que les 130 plus grandes entités (50 salariés et plus) qui représentent 0,5 % des entreprises génèrent 12 % du chiffre d'affaires. À l'opposé, une majorité de très petites entreprises réalise un faible chiffre d'affaires : celles n'employant aucun salarié (63,5 %) représentent seulement 10 % du CA.



Les particuliers ont concrétisé leurs envies de vert

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ PAYSAGE SELON LE COMMANDITAIRE DES TRAVAUX en milliards d'euros HT



Le dynamisme du secteur a été porté par le marché des **particuliers**, notamment sur les activités de création de jardins, qui génère plus de chiffre d'affaires que l'entretien (3,25 milliards d'euros pour le premier, contre 2,5 milliards d'euros pour le second).

Principale clientèle des entreprises du paysage, en forte augmentation ces deux dernières années, les particuliers constituent près de la moitié du chiffre d'affaires « paysage »¹ de la profession (49 %) avec 2,9 milliards d'euros générés, en hausse de 16 %.

Particulièrement touchés par les conséquences de la crise de la Covid 19, les marchés publics et privés connaissent une tendance opposée.

Si le montant généré par les **donneurs d'ordre publics** stagne à 1,5 milliards d'euros entre 2018 et 2020, en partie à cause de la crise sanitaire, une baisse régulière de la part d'activité est constatée sur ce marché depuis plus de 10 ans (passant de 30 % à 25,5 %).

¹ Sur un chiffre d'affaires global de 6,26 Mds €, l'activité paysage pèse 5,91 Mds€ et les activités annexes génèrent 0,35 Md€ (agricoles, horticoles ou autres).

Le chiffre d'affaires provenant des **entreprises privées** a quant à lui diminué entre 2018 et 2020 : ce marché représente désormais 25 % du chiffres d'affaires total.

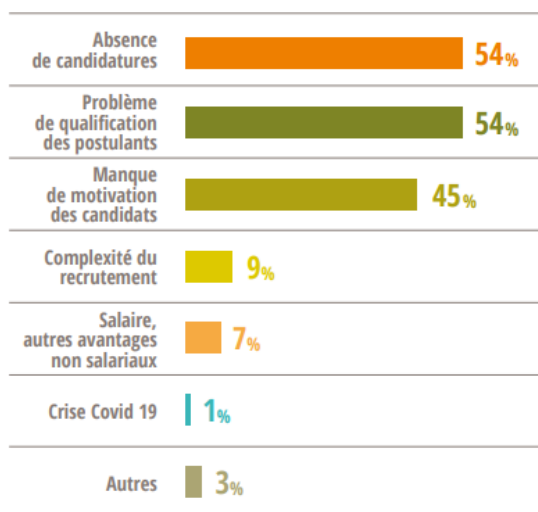
« *La reprise est bien installée dans nos métiers : après une longue période d'incertitude en mars-avril 2020, l'activité auprès des particuliers a connu un boom dès la sortie du confinement. Cela a compensé l'arrêt brutal des chantiers publics et privés et permet à notre secteur de ne connaître qu'une récession minimale.* » commente **Laurent Bizot, président de l'Unep**. « *Les confinements successifs, le développement du télétravail et le besoin grandissant d'espaces verts ont eu un impact en 2020 et continuent : nous avons plusieurs signes indiquant que la tendance est à une forte croissance au 1^{er} semestre 2021.* »

Des entreprises qui embauchent malgré la crise

Le paysage s'impose comme un vivier d'emplois non délocalisables et durables : 85,5 % des salariés sont en CDI et 93,5 % à temps complet. Ce sont ainsi 109 900 actifs qui sont répartis sur l'ensemble des territoires, au plus proche de leurs marchés. **La profession demeure également très jeune puisque 60 % des salariés ont moins de 35 ans.** On note également une hausse de la représentativité des femmes dans la profession : elles ont représenté 19 % des embauches ces deux dernières années ! 9 700 salariées collaborent désormais au sein des les entreprises du paysage, contre 7 300 en 2018, soit une augmentation de 33 %. Elles représentent 12 % des effectifs.

Les embauches sont au beau fixe depuis 2 ans : malgré la crise, les entreprises du paysage ont continué à recruter avec pas moins de 7 400 emplois salariés créés en 2020, soit presque **20 emplois créés par jour** en France. **Sur la période 2019-2020, c'est un record de 12 800 emplois salariés nets créés,** soit une augmentation de 18 % des effectifs salariés. Dans une période de forte tension, les entreprises cherchent également à fidéliser leurs collaborateurs et privilégient le CDI, qui concerne 36 % des nouvelles embauches en 2020 (contre 25,5 % en 2018), devenant le premier type de contrat proposé à l'embauche.

TYPES DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL
PERMANENT - LES DONNÉES POUR LE PERSONNEL
SAISONNIER SONT QUASI IDENTIQUES



La branche du paysage continue de proposer des postes pour tous les profils, du CAP à l'ingénieur. **Toutefois, la tendance observée depuis plus de 15 ans à l'embauche de salariés toujours plus diplômés s'est inversée :** en 2020, les sans diplômes / autodidactes représentent 14,5 % des salariés (contre 10 % en 2018). Confrontées à une tension du marché de l'emploi, les entreprises font le choix de former eux même leurs salariés, sur le terrain et en formation continue.

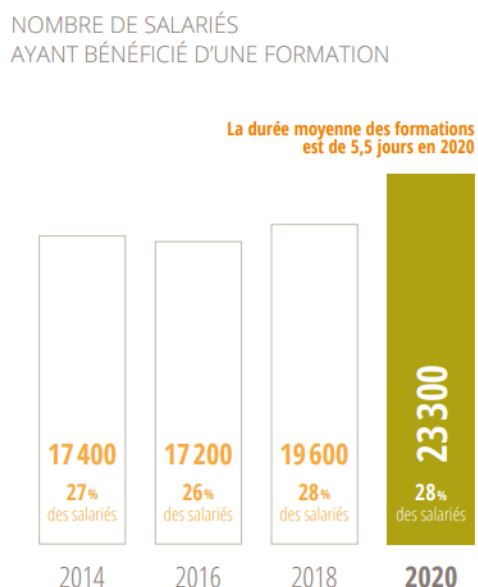
En effet, 58 % des entreprises cherchant à embaucher ont rencontré des difficultés à recruter du personnel permanent au cours de l'année 2020, surtout sur les postes d'ouvriers. Les raisons sont multiples et révèlent une méconnaissance des opportunités que la filière propose, tant de la part des plus jeunes que des personnes en reconversion.

Laurent Bizot ajoute : « *Notre secteur va poursuivre son développement et continuer de créer de nombreux emplois ces prochaines années. Pour répondre aux difficultés de recrutement et envoyer un signal fort à nos futurs collaborateurs, nous avons décidé, avec nos partenaires sociaux, de revaloriser fortement les minimas salariaux (applicables à partir de 2022) des métiers les plus en tension, jusqu'à + 5 %*** pour les ouvriers, qui représentent 76 % de nos effectifs.* »

« *Je rappelle que l'apprentissage constitue la voie privilégiée pour travailler dans nos entreprises ! Nous constatons malheureusement une légère baisse des contrats d'apprentissage ces deux dernières années, mais nos chefs d'entreprise souhaitent inverser la tendance : ils sont plus de 4 sur 10 à*

envisager le recours à l'apprentissage dans l'année à venir, ce qui porterait à plus de 9 000 le nombre d'apprentis dans nos entreprises. »

La formation et la RSE pour monter en compétences

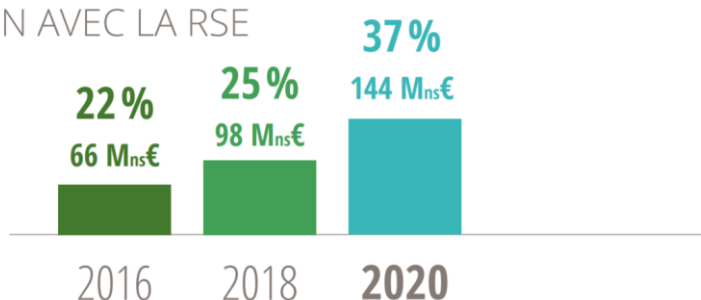


Malgré la crise sanitaire, les entrepreneurs du paysage ont continué à miser sur la formation : 28 % des salariés ont pu suivre une formation en 2020. La durée moyenne des formations s'est même accrue avec 5,5 jours par salarié formé (contre 4,5 en 2018). Près d'une entreprise sur quatre (24 %) a même procédé à des investissements en formation au-delà de l'obligation légale.

En 2020, 61 % des entreprises ont informé leurs salariés de leur CPF (Compte Personnel de Formation) et 1 200 salariés ont demandé à en bénéficier.

Laurent Bizot analyse « Ces chiffres et ce volontarisme des entreprises sont rassurants : notre filière fait face depuis plusieurs années et avec succès à des enjeux de transformation majeurs. Nous n'échappons pas à la digitalisation et à la robotisation de nos métiers ; nous bénéficions d'un grand nombre d'innovations comme des outils électriques de plus en plus légers et maniables, des drones, des exosquelettes pour le confort et soulager certaines tâches. La montée en compétences techniques et environnementales de nos métiers est indispensable pour donner naissance à de nouvelles expertises et perspectives professionnelles. Décarboner, se digitaliser respecter la biodiversité et le vivant au sens large demandent des connaissances de plus en plus pointues ! »

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES EN LIEN AVEC LA RSE



Les entreprises ont été plus nombreuses à investir en 2020 : 65 % l'ont fait, pour un montant global de 385 millions d'euros, soit 6 % de leur chiffre d'affaires. Une somme en légère baisse entre 2018 et 2020, qui reste toutefois limitée dans le contexte de crise sanitaire et de confinements de 2020. Anticipant le tournant vertueux de leur métier depuis quelques années, **37 % du montant de ces investissements (soit 144 millions d'euros) étaient destinés à des dépenses en RSE** – soit pour le respect de l'environnement, une diminution des nuisances ou l'amélioration du cadre de travail des salariés. Une part en constante augmentation depuis plusieurs années qui témoigne de la volonté des chefs d'entreprises de s'impliquer tant sur les questions environnementales que sur l'attractivité de leur entreprise auprès des salariés.

Cliquez ici pour accéder à l'intégralité du rapport
« Chiffres clés 2020 des entreprises du paysage »

* Enquête menée par l'institut Xerfi Spécific auprès de 1201 entreprises représentatives de la profession (adhérentes ou non à l'Union Nationale des Entreprises du Paysage) interrogées par questionnaire entre mars et mai 2021. Les taux de représentativité sont de 4% des entreprises et 12% des salariés de la branche.

** Baromètre Unep - Val'Hor – Agrica – 1^{er} semestre 2021

*** Sont signataires de l'avenant n°32 de salaires avec l'Unep, la FGA (CFDT), la CFTC-AGRI, la FGTA, le SNCEA et la CFE/CGC.



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 30 050 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



À propos du Groupe AGRICA

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec 725000 bénéficiaires d'une retraite complémentaire à ce jour et 1,5 million de cotisants dans plus de 200000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch PR

Anna Kaiava / 01 41 34 21 05 - akaiava@hopscotch.fr

Tina Meunier / 01 58 65 01 21 – tmeunier@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Ariane Selinger / 01 42 33 90 92 - aselinger@unep-fr.org